

DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Depuis le lancement de la Révision Générale des Politiques Publiques, les syndicats de notre Fédération sont soumis à rudes épreuves, pour tenter de contrer l'entreprise massive de destruction des services publics, à laquelle nous assistons.

Partout, et concomitamment, des pans entiers du Statut de la Fonction Publique sont menacés : Le paritarisme est condamné, le rôle des comités techniques et des C.A.P est affaibli, la notion de "mérite" est insidieusement intégrée au salaire, les Lois et Décrets "mobilité", loin d'apporter comme le véhicule la propagande gouvernementale un plus pour les agents, imposent de la flexibilité à leur détriment, et élargissent l'arsenal répressif à leur rencontre, pouvant aller, au terme d'une "évaluation" nocive, jusqu'au licenciement ... Dans tous les secteurs, la réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat démembrer les services et affaiblit les droits collectifs et individuels des agents, tout en amenuisant la notion et le rôle du Service Public, fondement de notre République. En ces temps troublés et difficiles, nous pourrions nous abandonner au défaitisme, ou tout simplement nous décourager.

Ce bulletin essaie de démontrer le contraire : des combats menés par nos camarades du personnel de surveillance du Ministère de la Justice, à ceux de l'Agriculture, en passant par les batailles menées au Pôle Emploi ou à la Santé, dont le combat face à la réforme HPST fera l'objet d'un bulletin prochain. Loin de nous décourager donc, nous continuons inlassablement notre engagement syndical avec des résultats flatteurs qui confortent nos positions et nos actions, au Ministère de l'Intérieur où Force Ouvrière rafle 53,3 % des sièges en C.A.P, ou au Ministère de l'Agriculture avec FO en tête dans les élections des directions régionales (DRAAF)

Ces quelques lignes sont écrites au soir du mardi 15 juin, journée de mobilisation réussie au-delà de nos espérances par FORCE OUVRIERE, et qui nous donne raison d'espérer car rien n'est inéluctable : tout ce qui a pu être perdu hier devant être reconquis par le combat syndical d'aujourd'hui.

FAGE-FO/ 0142491019

SOMMAIRE Z O N N A I R E

Liste des articles :

- > Elections au ministère de l'Intérieur P1
- > Personnels de surveillance au ministère de la Justice .. P2
- > Résultats d'élections P2
- > La RGPP au ministère de l'Agriculture P3
- > Pôle Emploi P3-4

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS CONTRACTUELS AUX C.A.P. ET C.C.P. DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER

Les **45 000 collègues**, administratifs et techniques, ont été appelés aux urnes le 4 mai 2010, les CAP Nationales dans les services préfectoraux, dans les services de la police et de la gendarmerie nationale et dans les services centraux et délocalisés du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer.

FO se présente uni à ces scrutins : **FO** préfecture, **FO** centrale, **SNIPAT-FO**, **FO** gendarmerie, **FO** SIC et **FO** hélicoptères.

FO 1^{ère} force syndicale de l'intérieur et de l'outre-mer, entend bien le rester.

DERNIERE MINUTE

Elections du 4 mai 2010

- > **FO remporte une éclatante victoire avec :**
- > **43,91 %** des voix dans la filière administrative A, B et C et
- > **43.70 %** des voix dans les filières spécialisées et techniques et surtout
- > **53,3 % des sièges en CAP.**

PERSONNELS DE SURVEILLANCE DU MINISTRE DE LA JUSTICE

La fin d'année 2009 a été pour l'Administration Pénitentiaire, une période sombre et malheureusement révélatrice d'une gestion scandaleuse des budgets !

En effet, mi-décembre 2009, le directeur de l'Administration Pénitentiaire annonçait que les Personnels de Surveillance n'auraient pas sur la paye de décembre, les primes de nuit, les indemnités de dimanches / jours fériés, les heures supplémentaires et les astreintes se montent pour des milliers d'agents à plus de 500 euros en moins !

Même si le cabinet de la Ministre de la Justice annonçait que ce n'était qu'un report sur Janvier ou Février 2010, nous ne pouvions accepter cela dans une période où les agents attendent de toucher leur salaire pour permettre à leur famille de passer d'agréables fêtes.

A l'appel de **FORCE OUVRIERE**, l'ensemble des Personnels s'est mobilisé devant chacun des Etablissements Pénitentiaires pour

exiger le paiement intégral sur le salaire de décembre des primes et indemnités !

Depuis la mise en place de l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail au sein du Ministère de la Justice et de l'Administration Pénitentiaire, les Personnels de Surveillance font en moyenne entre 29 et 30 heures supplémentaires tous les mois payés à une moyenne de 10 euros / heure : soit une part mensuelle non négligeable du salaire de l'agent qui vient se rajouter aux primes de nuit et aux indemnités de dimanches / jours fériés. Un Personnel de Surveillance fait en moyenne 4 à 5 nuits tous les mois payés 17 euros la nuit et travaille en moyenne 3 dimanches / mois payés 24 euros le dimanche travaillé.

Pour la première fois, nous avons pu comprendre ce à quoi nos dirigeants étaient capables sous la pression inadmissible d'un gouvernement qui veut restreindre coûte que coûte les budgets !

Cette tentative de spoliation du fruit d'un travail fait réellement par des milliers de collègues, sous la pression d'un travail difficile et pénible, doit être combattu et rejeté !

Dans une volonté d'appliquer demain la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) au sein de l'Administration Pénitentiaire par la fermeture annoncée de dizaines d'Etablissements Pénitentiaires, notre Organisation ne pourra laisser l'Etat s'en prendre aux Personnels de Surveillance et à leurs familles, par des coups aussi bas et lancera une riposte à la hauteur des attaques !!!

Mobilisés et solidaires : prenons les attentes des personnels comme nos priorités !

Christophe MARQUES
Secrétaire Général Adjoint

RESULTATS D'ELECTIONS

AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES : 100 % FO

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (A.N.T.S.) a été créée par le Gouvernement pour être le bras armé du nouveau système d'immatriculation des véhicules.

Cette Agence située à Charleville Mezières et à Levallois est composée de fonctionnaires et d'agents contractuels en C.D.D.

Relevant des services centraux du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, elle est chargée, entre autre, de conseiller les concessionnaires automobiles et les services des

cartes grises des préfectures qui détient 100 % des sièges au C.T.P : Nous ne sommes pas n° 1 par hasard

GENDARMERIE

FO a confirmé sa première place dans les CAP :

- > Attachés avec **63,53 %**
 - > Secrétaires Administratifs avec **45,68 %**
 - > Adjointes administratifs avec **52,24 %**
 - > Ingénieurs avec **69,23 %**
 - > Adjointes techniques avec **51,12 %**
- Ces résultats sont à confirmer lors des élections au CTP fin 2010.

CTP Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt DRAAF

FO gagne ces élections pour la 1^{ère} fois avec **21,26 % des voix.**

Ce résultat, très encourageant, est de bon augure pour les élections en DDI et pour la Consultation Générale du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche en fin d'année 2010 et début 2011.

LA RGPP FRAPPE DURE A L'AGRICULTURE

Le secteur Agriculture de la F.A.G.E **FO** est directement confronté à la RGPP à la fois dans la création de la DRAAF, la mise en place des DDI, mais aussi dans les établissements publics sous tutelle (ONF, France Agrimer, Les Haras Nationaux, l'AFSSA....). Les réductions de moyens se concrétisent par des baisses d'effectifs à des degrés différents dans l'Enseignement Agricole, le secteur Alimentation, le secteur Agricole, etc.

En DRAAF, l'arrivée des agents de FranceAgrimer qui sont en grande partie de droit privé complique le dialogue social.

La mise en place des DDI, sépare de fait le secteur purement agricole qui va en DDT, du secteur alimentation qui va en DDPP ou DDCSPP. Les CTP conjoints restent en place jusqu' au 2^{ème} semestre. Les réels interlocuteurs deviennent les préfets de département, eux même sous tutelle du préfet de région. Le

contact direct avec notre Ministère de tutelle, le MAAP est rompu. Nos collègues se sentent perdus et commencent à comprendre les effets dévastateurs de la RGPP.

Les Haras Nationaux fusionnent avec l'Ecole Nationale d'Equitation -ENE- pour donner l'Institut Français de Cheval et de l'Equitation à compter du 1^{er} février 2010. Cette réforme de volonté présidentielle est totalement rejetée par les agents qui craignent des fermetures de sites, des mutations forcées et à terme des réductions drastiques d'effectifs.

L'AFSSA fusionne avec l'AFSSET à compter de 1^{er} juillet 2010 pour donner une Agence chargée de la Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail. Mutualisation et réduction d'effectifs sont l'avenir de cette nouvelle agence.

A l'ONF, le déménagement envisagé du siège social de Paris à Compiègne,

une exigence de rentabilité à tout prix et un équilibre budgétaire exigé font le lourd quotidien des agents. L'avenir de l'Office National des Forêts est en jeu. Les agents sont très inquiets.

Les syndicats **FO** du MAAP constatent les dégâts, sensibilisent les agents et lancent des actions. Le personnel, de tradition peu réactif, comprend progressivement les enjeux de la RGPP et se sent de plus en plus concerné.

La loi "**Mobilité**" et le futur décret d'application mobilisent. La réforme des retraites fera le reste !

L'année 2010 sera électorale avec une 1^{ère} consultation dans les DRAAF le 23 mars avant celle des DDI au 2^{ème} semestre. Nous avons bon espoir de faire en sorte que **FO** soit la 1^{ère} organisation de ces secteurs respectifs.

Patrice MAITRE
Secrétaire Général Adjoint

POLE EMPLOI

Comme cela a été souligné à plusieurs reprises par Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat en charge du dossier, difficile de dresser un bilan exhaustif de la fusion ANPE-ASSEDIC un an après la création de Pôle Emploi... c'est bien là le seul point de concordance de nos analyses respectives !

En effet entre la fusion évoquée par ceux qui la décrètent et la fusion vécue par ceux qui la subissent, deux logiques s'opposent. En mariant de force deux organismes institutionnels très différents pour répondre à une injonction présidentielle, il était prévisible que cette union engendrerait des problèmes. Rappelons que l'ANPE, Etablissement Public à caractère national fondé

par l'Etat s'adressait à toutes les personnes en recherche d'emploi qu'elles soient ou non indemnisables pour les aider à construire un parcours de formation ou à retrouver directement un emploi ; alors que les ASSEDIC, entités de nature privée, indépendantes d'une région à l'autre (voire multiples et indépendantes les unes des autres au sein d'une même région) étaient créées par les partenaires sociaux pour collecter les cotisations patronales et salariales et les redistribuer aux salariés licenciés sous forme de prestations individuelles. D'où des missions et des rôles distincts déclinés en interne sous la forme de métiers spécifiques, de compétences et de culture

" d'entreprise " particulières, se traduisant notamment pour les agents publics de l'ANPE par un statut régissant aussi bien leurs droits individuels que collectifs (inspiré par celui de la fonction publique) quand les salariés des ASSEDIC étaient régis par une convention collective et un droit syndical relevant du Code du Travail. Le vaste chantier de la fusion ne concerne pas seulement la délivrance de services auprès des usagers du service public de l'emploi (usagers réputés "**clients**" par la Direction...) mais bien tout le champ du dialogue social et des relations entre l'employeur Pôle Emploi et ses agents, qu'ils soient de droit public ou de droit privé.

POLE EMPLOI (suite)

En ce début 2010, l'actualité c'est du reste l'ouverture de ce droit d'option "accordé" aux agents publics souhaitant renoncer à leur statut public au profit de la nouvelle CCN de Pôle Emploi, réputée plus avantageuse sur le plan pécuniaire.

Ce seul exemple suffit à illustrer l'esprit dans lequel la fusion s'établit. En effet, les agents faisant le choix d'opter en ce début d'année obtiennent généralement une rémunération révisée à la hausse, sur 14,5 mois (contre 12 en tant qu'agent public ex ANPE), basculant d'un indice vers un coefficient sur une grille de repositionnement... transitoire ! Transitoire car la négociation sur la refonte des métiers, de leurs spécificités, des évolutions de carrière et des taux de promotion dans les filières nouvelles n'est pas encore ouverte à ce jour. Les agents optent donc pour gagner "plus" en exécutant les mêmes gestes au quotidien. Mais jusqu'à quand ? Car le but de la fusion n'est pas de permettre aux agents issus des deux institutions de continuer à être conseiller de l'emploi pour les uns et liquidateur de prestation pour les autres mais bien de devenir un conseiller polyvalent, référent unique, capable de renseigner un demandeur sur ses droits, de liquider son dossier allocataire et de le guider dans ses démarches de recherche d'emploi, tout en assurant auprès des employeurs un rôle de prospecteur et de placeur de candidats.

Sauf que cet agent fantasmé n'existe pas aujourd'hui. On nous parle de sites mixtes, panacée universelle (après les magiques Maisons de l'Emploi de JL Borloo...) permettant de réunir sous un même toit et un même logo tous les services des feux ANPE et ASSEDIC. Mais l'agent lui, qu'il soit ex ANPE ou ex ASSEDIC, n'a pas encore pu acquérir l'expertise de ses collègues fusionnés, si ce n'est en ingurgitant des informations dispensées lors de modules de formations accélérés permettant essentiellement à la Direction d'afficher un service fait en la matière.

Face à l'intensification des vagues de licenciements, l'appareil Pôle

Emploi constitué d'un agrégat de bonne volonté et de conscience professionnelle fait donc face dans la tourmente.. Mais tandis que la Direction et les tutelles nient l'évidence, laquelle se traduit par des taux de charge de plus en plus élevé pour des agents sans beaucoup de solutions à proposer (il se détruit beaucoup moins d'emplois qu'il ne s'en crée, CQFD...).

Entre la pression émanant d'une Direction obnubilée par la culture du résultat et un pilotage par objectifs qui taylorise les actes professionnels en occultant le fait que les agents travaillent au contact d'êtres humains, des conditions de travail de plus en plus dégradées, une réorganisation interne laborieuse à tous les niveaux qui génère stress, injonctions paradoxales et une absence totale de lisibilité quant aux choix stratégiques majeurs de l'Etablissement face à la crise au-delà des simples déclarations d'intention, les agents sont déboussolés.

Et pour en rajouter dans la souffrance, le mal être et la confusion, les agents publics ont à présent deux ans pour décider d'opter ou pas pour la nouvelle CCN⁽¹⁾, c'est-à-dire en cas de basculement à 100 % de l'effectif public, opérer la transformation mécanique de Pôle Emploi en un EPA⁽²⁾ entièrement composé d'agents de droit privé, recrutant désormais de gré à gré (voire en intérim), favorisant des promotions internes de manière opaque et recourant de plus en plus souvent à des opérateurs privés de placement pour déléguer ses prérogatives régaliennes en termes de suivi des demandeurs d'emploi.

On l'aura compris, en mettant la main sur les cotisations patronales et salariales, l'Etat a réussi un joli hold-up "légal". Mais non content de prendre cet argent d'une main puisque c'est l'URSSAF qui remplacera le GARP⁽³⁾ définitivement d'ici 2012, il a l'intention de liquider par étapes le service public de l'emploi, en commençant par l'esprit et l'essence même du service public.

Parce qu'un service public assuré par des agents privés, ce n'est

assurément pas la même chose qu'un service public dispensé par des agents publics... Sinon, pourquoi ne pas avoir choisi délibérément de titulariser au sein de la Fonction Publique d'Etat tous les agents de Pôle Emploi lors de la création de ce nouvel établissement ? Si l'heure des économies draconiennes au sein du service public sonne, la privatisation des personnels de Pôle Emploi pourrait bien devenir une arme redoutable entre les mains de décideurs politiques en quête de variable d'ajustement...

Aujourd'hui, l'inquiétude c'est le fait qu'entre 600.000 et 1 million de demandeurs d'emploi vont être exclus du régime d'assurance-chômage, sans forcément bénéficier des minima sociaux pour subsister. Sur ce chapitre socialement explosif, Laurent Wauquiez renvoie la balle aux partenaires sociaux dans une approche ultra libérale autant que déresponsabilisée des problèmes. Décidément, à tous points de vue, les conseillers sont moins que jamais les payeurs... de pots cassés !

(1) Convention Collective Nationale

(2) Etablissement Public Administratif

(3) Groupement des Assedics de la Région Parisienne (Aujourd'hui Pôle Emploi Service)



La FAGE-FO pour vous et avec vous

46, rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Tél. 01 42 49 40 19

Fax : 01 42 46 19 57

Mail : contact@fagefo.fr

Retrouvez-nous sur notre site Web !

www.fagefo.com

> Directrice de Publication
Brigitte PERROT

> Rédacteur en Chef
Patrice MAITRE

> Rédacteur Adjoint
François GUERARD